



SAINT-AQUILIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 OCTOBRE 2014**

Présents : Annick DEZON, Jean-Luc PARISOT, Morgane de SEISSAN, Josiane DURIEUX, Pascal DE-GUILHEM Cécile CLERC, Claude BERNADO, Jacques MAGNE, Stéphane BOUCHEZ, Philippe CHER-CHOULY, Daniel DESMAISON, Marie-France REY, Alain SOUDEIX, Fanny DESMOULIN

Absent excusé : Eric GUTKOWSKI a donné pouvoir à Annick DEZON

Secrétaire de séance : Morgane de SEISSAN

Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du 17/09/2014

Cession du fonds de commerce du multiple rural

Compte tenu des qualités, des compétences, du profil et des capacités financières des candidats à la reprise, le choix du conseil municipal s'est porté sur Mr Mathieu BOUALLAM.

Le dépôt de garantie demandé est de 5 480,00 € décomposé comme suit :

- 480,00 €/HT représentant un mois de loyer et
- 5000,00 € de caution pour les éléments de cuisine compris dans la location.

Le loyer mensuel est de 480,00 €/HT (durant les six premiers mois, le loyer sera diminué de moitié).

Le bail commercial est à l'étude.

Classement en voie communale de chemin ruraux

Certains chemins ruraux et d'exploitation sont devenus, de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique. Il a été décidé le classement dans la voirie communale des voies ci-dessous :

Appellation	Désignation des lieux	longueur totale	Observations
Maison Neuve	De la VC N°5 à l'angle de la parcelle AW 173	78 m	Revêtu
Haut Vitrac	De la VC n°201 (parcelle AB n°278) jusqu'à l'angle de la parcelle AB N°239 qui rejoint la VC n° 201	350 m	1/3 non revêtu 2/3 revêtu
Bas Vitrac	Part de l'angle de la parcelle AB n°214 en passant par la parcelle AB n°414 et jusqu'à la pâte d'oie parcelle AB n° 268	364 m	Revêtu
Venelle de la mairie	Du CD 43 à la rue des cailloux	29 m	Revêtue de galets
Venelle du multiple rural	Part de l'angle du multiple rural et rejoint la rue des cailloux	36 m	Revêtue de galets
		Longueur totale	857 m

Coût du branchement à l'assainissement collectif

En raison de l'augmentation du taux de la TVA au 01/01/2014 qui est passé de 19,60% à 20%, le prix du raccordement à l'assainissement collectif est désormais de 451,50 € TTC.

Demande d'un complément de subvention au Conseil Général

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse du bourg, il convient de demander au Conseil Général, un complément de subvention au titre des travaux d'édilité, pour la création d'un réseau d'alimentation numérique. Les travaux s'élèvent à 21 268,20 €/TTC. Une aide de 40% du montant des travaux est demandée au CG.

Questions diverses

Présentation du compte rendu de la Commission de Politique Educative Enfance Jeunesse du 09/09/2014. Dans cette commission, il y a 4 grands axes de travail :

- l'action scolaire, l'action petite enfance, l'action jeunesse et la piscine.

Les groupes seront réunis mensuellement afin d'avancer sur les différents projets, comme l'harmonisation des tarifs, la mise en place d'une centrale d'achat avec les producteurs bio ou locaux, et autres.

Un projet de méthanisation agricole et rural est à l'étude sur la commune. La visite d'un site à Sarlat est prévue.